



Conseil du développement industriel

Quarante-septième session

Vienne, 1^{er}-3 juillet 2019

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

**Suite à donner aux recommandations issues de l'examen
du Corps commun d'inspection relatif à la gestion
et à l'administration de l'ONUDI**

Recommandations issues de l'examen du Corps commun d'inspection relatif à la gestion et à l'administration de l'ONUDI

Rapport du Directeur général

En application de la décision IDB.45/Dec.10, le présent document contient le rapport du Directeur général sur la suite donnée aux recommandations issues de l'examen du Corps commun d'inspection relatif à la gestion et à l'administration de l'ONUDI (IDB.45/14/Add.1). Il fait suite au rapport présenté à la quarante-sixième session du Conseil du développement industriel (IDB.46/15).

I. Introduction

1. À sa quarante-cinquième session, le Conseil a examiné le rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen de la gestion et de l'administration de l'ONUDI (IDB.45/14/Add.1) et les observations du Directeur général sur ce rapport (IDB.45/1/Add.2). Par la suite, le Conseil a prié le Directeur général d'appliquer les recommandations qui lui étaient adressées, dans la limite des ressources existantes, et de lui présenter un rapport sur l'état d'avancement des travaux à ses quarante-sixième et quarante-septième sessions (IDB.45/Dec.10). Le premier rapport, portant la cote IDB.46/15, a été présenté à la quarante-sixième session du Conseil.

2. Le Directeur général a le plaisir de rendre compte ci-après des progrès accomplis par le Secrétariat dans l'application des recommandations du Corps commun d'inspection.

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



II. Recommandations du Corps commun d'inspection et observations de l'ONUDI sur les progrès accomplis

	Recommandations	Responsabilité	Suite donnée par l'ONUDI
1	La Conférence générale est invitée à examiner, à sa dix-septième session, en 2017, les stratégies proposées par le Directeur général pour appuyer la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier de l'objectif 9, à veiller à ce que le rôle de l'Organisation soit bien défini et à fournir, dans le cadre des programmes et budgets successifs, les ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces stratégies.	Organe délibérant	<p>À l'étude</p> <p>Depuis l'adoption de la résolution GC.17/Res.1, l'ONUDI revoit en profondeur son cadre intégré de résultats et de performance pour suivre ses programmes et ses opérations et mesurer leur efficacité, afin de faciliter la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme 2018-2021. Elle s'emploie aussi à élaborer le cadre stratégique demandé par les États Membres dans la résolution GC.17/Res.6.</p> <p>Un ensemble de politiques et d'orientations stratégiques sera mis en place et diffusé le moment venu afin d'être mis en œuvre en 2019.</p>
2	Le Directeur général devrait envisager de systématiser les réunions d'information internes des hauts dirigeants, afin de renforcer les fonctions de coordination et d'échange d'informations à l'échelle de l'Organisation, le but étant d'aider le Conseil exécutif dans sa gestion de l'ONUDI.	Chef de secrétariat	<p>Acceptée – appliquée</p> <p>Une circulaire visant à faire des réunions d'information internes des hauts dirigeants un moyen systématique de coordination et d'échange d'informations a été envoyée (IC/2017/08).</p>
3	Le Conseil du développement industriel devrait veiller à ce que les ressources du budget ordinaire soient suffisantes pour financer les fonctions essentielles de l'Organisation et permettre à celle-ci de mener à bien tous ses mandats d'institution spécialisée des Nations Unies de manière cohérente et durable, conformément aux dispositions de la Déclaration de Lima. Dans ce contexte, conformément à sa décision IDB.44/Dec.8, il pourrait également inviter les États Membres de l'ONUDI à augmenter leurs contributions aux	Organe délibérant	<p>À l'étude</p> <p>Dans les débats en cours, le groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets examine des solutions visant à améliorer la situation financière de l'ONUDI.</p> <p>Dans l'intervalle, l'ONUDI poursuit ses échanges avec les États Membres sur la ponctualité du versement de leurs contributions et en rend compte régulièrement au Comité et au Conseil, en particulier dans les rapports du Directeur général sur la situation financière de l'Organisation. Par ailleurs, elle encourage régulièrement les États Membres à verser des contributions volontaires au Compte spécial des contributions volontaires pour les activités de base et au fonds d'équipement et leur demande de renoncer au solde inutilisé des crédits ouverts.</p>

	Recommandations	Responsabilité	Suite donnée par l'ONUDI
	comptes spéciaux créés par le Secrétariat.		
4	Le Directeur général devrait présenter au Conseil du développement industriel, à sa quarante-sixième session, en 2018, un rapport d'ensemble visant à améliorer la situation financière de l'Organisation et contenant des propositions sur les principales catégories de ses ressources (budget ordinaire, budget opérationnel et contributions volontaires).	Chef de secrétariat	<p>Le Secrétariat a pris note de cette recommandation</p> <p>Dans les débats en cours, le groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets examine des solutions visant à améliorer la situation financière de l'ONUDI. Une proposition axée sur une meilleure utilisation du budget devrait être adressée au Comité et au Conseil.</p>
5	Le Directeur général devrait étoffer la stratégie de gestion des risques présentée à la quarante-quatrième session du Conseil du développement industriel, en 2016, afin qu'elle permette de s'attaquer de manière globale, par des mesures d'atténuation, à tous les risques majeurs qui pèsent sur l'Organisation, et la soumettre au Conseil pour approbation à sa quarante-sixième session, en 2018.	Chef de secrétariat	<p>Acceptée – en cours d'application</p> <p>Un Comité de gestion des risques a été créé pour approfondir la stratégie de gestion des risques de l'ONUDI et donner des orientations au Conseil exécutif sur les mesures à prendre. Comme indiqué dans le document IDB.47/16, le coordonnateur de la gestion des risques de l'ONUDI, le Directeur du Département des relations extérieures, a mené à bien un premier exercice de cartographie des risques au sein de l'Organisation, de manière à y recenser les principaux risques perçus dans ses domaines d'activité clefs. L'enquête a également permis de dresser la liste des mesures et stratégies d'atténuation prévues ou déjà mises en œuvre.</p> <p>Les résultats obtenus grâce à l'exercice de cartographie des risques effectué au sein de l'ONUDI ont été présentés au Comité de gestion des risques, qui a regroupé les risques perçus et les a analysés au regard du cadre de programmation à moyen terme, aboutissant ainsi à la création de la version préliminaire d'un registre des risques internes.</p> <p>Soucieux de satisfaire le vif intérêt et le soutien exprimés par les États Membres sur cette question, le coordonnateur de la gestion des risques a présenté les résultats de l'exercice initial de cartographie des risques, une vue d'ensemble du profil de gestion des risques institutionnels de l'ONUDI, ainsi que la version préliminaire du registre des risques internes lors d'une réunion d'information organisée à leur intention le 14 décembre 2018.</p> <p>Par l'intermédiaire du coordonnateur de la gestion des risques, l'ONUDI a participé activement aux travaux de l'équipe spéciale multifonctionnelle sur la gestion des risques du Comité de haut niveau sur la gestion. Composée des représentants de divers organismes</p>

	Recommandations	Responsabilité	Suite donnée par l'ONUDI
			<p>des Nations Unies, l'équipe spéciale a mis au point un modèle de maturité des risques destiné à servir d'outil d'analyse comparative pour les organismes des Nations Unies qui adoptent des mécanismes de gestion des risques institutionnels. En intégrant l'équipe spéciale, l'ONUDI a pu partager son précieux retour d'expérience et peaufiner les mesures qu'elle déploie aux fins de la mise en œuvre de son cadre de gestion des risques institutionnels.</p> <p>Désireux de promouvoir la gestion des risques à long terme au sein de l'ONUDI, le Comité de gestion des risques a élaboré un plan de travail fondé sur son modèle de maturité des risques et sur les meilleures pratiques observées en matière de gestion des risques institutionnels. Ce plan de travail tend à confirmer les risques majeurs encourus par l'Organisation ; à approfondir le dialogue entre les supérieurs hiérarchiques concernant le profil de risque, en vue de déterminer l'appétence pour le risque, la tolérance aux risques et les seuils y relatifs ; à définir des mesures acceptables d'atténuation des risques et à les maintenir à jour ; à désigner les responsables du suivi des risques ; à apporter une contribution de fond aux fins de la mise à jour du dispositif de contrôle interne ; et à promouvoir une compréhension commune des risques au sein de l'Organisation à l'aide de documents directeurs. En fin de compte, le plan de travail permettra d'identifier les principaux risques au sein de l'Organisation, de désigner les responsables de leur suivi et de définir les mesures d'atténuation à mettre en place.</p> <p>Les résultats de l'évaluation complète des risques devraient être communiqués aux États Membres lors d'une réunion d'information prévue pour le quatrième trimestre de 2019.</p> <p>Parmi les risques pesant le plus lourdement sur la situation financière de l'ONUDI, la perspective de voir des États Membres se retirer de l'Organisation a été expressément mise en évidence par les États Membres. Le Département des relations extérieures continue de collaborer avec un certain nombre d'anciens États Membres, tout en s'attachant à renforcer les relations de l'ONUDI avec d'autres États non membres.</p>
6	Le Directeur général devrait achever l'élaboration du cadre de gestion des ressources humaines et le publier sous la forme d'une circulaire du Directeur général d'ici à la fin de 2017. Les politiques et instructions administratives correspondantes devraient être	Chef de secrétariat	<p>Acceptée – en cours d'application</p> <p>Depuis que le Conseil exécutif a approuvé la feuille de route sur les politiques des ressources humaines, les instruments suivants ont été révisés :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Référentiel de compétences de l'ONUDI : approuvé par le Directeur général (mars 2019). Une circulaire du Directeur général sur ce sujet devrait être publiée sous peu ;

	Recommandations	Responsabilité	Suite donnée par l'ONUDI
	adoptées ou actualisées en conséquence.		<ol style="list-style-type: none"> 2. Procédure simplifiée de recrutement et de promotion : proposition approuvée par la Commission consultative mixte de l'ONUDI (mars 2019). Elle sera présentée au Directeur général d'ici à la fin avril 2019 ; 3. Suivi du comportement professionnel : réexaminé par des groupes de réflexion en 2018. Une concertation avec les départements concernés est en cours pour appliquer les changements apportés à la politique et au progiciel de gestion intégré ; 4. Stratégie de gestion des ressources humaines : en cours d'élaboration. Elle devrait remplacer le cadre actuel et être publiée sous la forme d'une circulaire du Directeur général ; 5. Programme de promotion à la catégorie des administrateurs : proposition présentée à la Commission consultative mixte de l'ONUDI en vue de consultations entre la Direction et le personnel.
7	Le Directeur général devrait élaborer un plan d'action comprenant des mesures de contrôle visant à améliorer la diversité géographique du personnel de l'ONUDI, et rendre régulièrement compte de sa mise en œuvre au Conseil du développement industriel à compter de sa quarante-sixième session, en 2018.	Chef de secrétariat	<p>Acceptée – en cours d'application</p> <p>Compte tenu du manque de ressources, la priorité a été donnée, en 2018, à l'élaboration du Plan d'action sur la parité des sexes pour 2018-2023, lequel a été publié. Quant à l'élaboration du plan d'action visant à améliorer la diversité géographique, elle est inscrite dans le plan de travail du Département de la gestion des ressources humaines. Des consultations à ce sujet sont déjà engagées, et elle commencera dès que les travaux préparatifs seront achevés. Le cadre intégré de résultats et de performance de l'ONUDI comprend deux indicateurs liés à la diversité géographique du personnel de l'Organisation à la fin de l'année : l'un porte sur la représentation des États Membres dans l'ensemble du personnel, l'autre sur leur représentation parmi les fonctionnaires. Le tableau 2 de l'annexe E du Rapport annuel de l'ONUDI récapitule les nominations et contrats de service individuels par pays, région et territoire. Les deux documents susmentionnés sont communiqués régulièrement au Conseil.</p>
8	Le Directeur général devrait élaborer un plan d'action comprenant des mesures de contrôle visant à améliorer l'équilibre entre les sexes parmi le personnel de l'ONUDI, qui viendrait compléter la politique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et rendre régulièrement compte de sa mise en œuvre au Conseil du	Chef de secrétariat	<p>Acceptée – en cours d'application</p> <p>Conformément à la politique de l'ONUDI sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, à la Stratégie de l'ONUDI concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour 2016-2019, à la présente recommandation et à la stratégie 2017 sur la parité des sexes du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, l'ONUDI a élaboré et approuvé le Plan d'action sur la parité des sexes pour 2018-2023, qui vise la parité dans les effectifs.</p>

	Recommandations	Responsabilité	Suite donnée par l'ONUDI
	développement industriel à compter de sa quarante-sixième session, en 2018.		Des informations précises sur ce plan d'action ont été présentées au Conseil du développement industriel à sa quarante-sixième session (IDB.46/20 et IDB.46/20/Rev.1) et l'état d'avancement de sa mise en œuvre lui sera rapportée, à sa quarante-septième session, dans le rapport du Directeur général sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et celui sur les questions relatives au personnel.
9	Le Directeur général devrait publier une politique actualisée relative à la gestion des technologies de l'information et à la gestion de l'information et constituer, à l'échelle de l'Organisation, un groupe de travail chargé d'aider le Conseil exécutif à contrôler sa mise en œuvre et à formuler des orientations stratégiques dans ce domaine.	Chef de secrétariat	Acceptée – appliquée La politique relative aux technologies de l'information et des communications (TIC) a été actualisée et publiée sous la forme d'une circulaire du Directeur général (DGB/2017/08). Un groupe de travail sur les TIC a été créé pour continuer d'améliorer l'efficacité de la gestion des technologies de l'information et de la gestion de l'information dans l'Organisation (IC/2018/10).
10	La Conférence générale est invitée à adopter une stratégie globale concernant la présence de l'ONUDI sur le terrain, qui s'inscrirait pleinement dans l'action menée par l'Organisation pour mettre en œuvre le Programme 2030, y compris un ensemble de critères permettant d'évaluer l'efficacité de cette stratégie.	Organe délibérant	À l'étude Pour être à la hauteur du cadre intégré de résultats et de performance, les capacités du personnel de l'ONUDI sont renforcées, y compris dans les bureaux hors Siège. La mise au point des politiques, modèles et outils nécessaires pour institutionnaliser le cadre intégré ira de pair avec l'exécution et la gestion des activités de l'Organisation, au Siège comme sur le terrain. Dans le même temps, le mandat actualisé des bureaux hors Siège prévoit une fonction de contrôle des résultats et une participation accrue aux activités menées par l'Organisation au titre de ses programmes.

III. Mesure à prendre par le Conseil

3. Le Conseil voudra peut-être prendre note des informations figurant dans le présent document.
-